

## ● Droit de la fonction publique : perfectionnement

Approfondir ses connaissances relatives aux droits, devoirs et obligations des agents publics

### PUBLIC

Agents de la fonction publique territoriale – Responsables de services et conseils auprès des organismes publics – Avocats – Juristes

### PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en droit de la fonction publique ou avoir préalablement suivi la formation :

🔗 [Initiation au droit de la fonction publique \( 44424 \)](#)

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF

Code  
**44425**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**945 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les règles d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique
- Distinguer les droits et devoirs des agents publics

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

## Décrire le principe d'égal accès à l'emploi public

### Développer le principe de non-discrimination

- Les différentes causes de discrimination
- Les rares cas où la discrimination n'est pas reconnue comme telle
- Les dispositifs en faveur des personnes porteuses de handicap
- Les dispositions règlementaires en faveur des femmes
- Les sanctions en cas de non-respect des normes

### Identifier les modes d'accès à l'emploi public

- Le recours aux contractuels
- Les contrats de projet et les contrats de direction
- La portabilité des CDI
- Les emplois fonctionnels dans la fonction publique
- Les agents contractuels et les agents à temps non complet

### Identifier les règles d'avancement dans la fonction publique territoriale

- Les règles d'avancement spécifiques prévues par les textes
- Les avancements de grade et de cadre d'emploi
- Les tableaux d'avancement, les avancements au choix
- Les avancements générés

#### Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

#### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

## Définir le dialogue social dans la fonction publique

- La réforme des organes paritaires
- Le rapport social unique
- Les lignes directrices
- Le plan égalité femmes/ hommes

## Distinguer les droits et devoirs des agents publics

### Décrire l'ensemble des devoirs des agents publics

- Le devoir d'obéissance et ses exceptions
- Le respect de la durée légale du temps de travail
- Le devoir de loyauté
- Le devoir de réserve, le secret professionnel, la discrétion
- Le devoir de dignité
- Le devoir d'impartialité
- Le devoir de probité
- Le devoir d'intégrité
- Le devoir de neutralité
- Le devoir de laïcité

### Etudier les règles déontologiques

- Le principe de non cumul d'activités et ses exceptions
- La Haute autorité pour la transparence de la vie publique
- Les contrôles resserrés et de proximité
- La création ou la reprise d'entreprise par un agent public
- Les risques de conflits d'intérêts

### Analyser les nouvelles procédures appliquées aux lanceurs d'alerte

- L'obligation de lancer l'alerte dans certains cas
- Le lanceur d'alerte de bonne foi et désintéressé
- La procédure de recueil des signalements des lanceurs d'alerte
- Les référents déontologiques

### Identifier les grands principes de la procédure disciplinaire

- La prescription de trois ans
- Une faute, une sanction disciplinaire : la remise en cause
- Les droits de la défense et d'accès au dossier
- La motivation de la sanction
- Le conseil de discipline
- La proportionnalité de la sanction par rapport à la faute
- La différence entre suspension et sanction
- La contestation de la sanction



## Expliquer la rupture conventionnelle et ce qu'elle implique

- Les conditions d'une telle rupture
- Les conséquences pour l'agent
- Le contenu de la convention

## Lister les principaux droits des agents publics

- Le droit à rémunération, le transfert primes / points
- Le RIFSEEP
- Le compte personnel d'activité
- Le droit d'allaitement
- Le télétravail
- Le droit à la formation
- La liberté syndicale, les élections professionnelles
- Les instances paritaires (CAP, CT, CSE)
- Le droit de grève encadré
- Le droit à la protection fonctionnelle étendu

## Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

...

### PARIS

- 29 Sep. 2026 – Session Garantie

### A DISTANCE

- 29 Sep. 2026 – Session Garantie

